

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 40/2024  
19 septembre 2024

### **L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Scancar par Vermant dans le secteur de la distribution automobile**

Le 19 septembre 2024, l'Autorité belge de la Concurrence (« l'Autorité ») a approuvé l'acquisition de Scancar par Vermant.

La concentration a été notifiée le 10 septembre 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Vermant est un concessionnaire des marques Volvo et Kia qui exerce jusqu'à présent ses activités exclusivement dans la province d'Anvers où il exploite six points de vente situés à Malines, Bornem et Aartselaar. Les activités de Vermant comprennent la vente de voitures particulières neuves, de voitures d'occasion, de services d'entretien et de réparation, de réparation de carrosserie de voitures particulières et la vente de pièces détachées pour voitures particulières.

Scancar est actif dans la vente, la réparation et l'entretien de voitures particulières neuves et d'occasion des marques Volvo et Polestar. En outre, Scancar est actif dans la vente de pièces détachées au détail. Scancar possède cinq succursales situées à Anvers, Deurne, Brasschaat, Lier et Wilrijk.

En acquérant le contrôle exclusif de Scancar, Vermant vise à étendre ses activités dans la province d'Anvers et à élargir son portefeuille avec la marque Polestar.

Dans sa décision du 19 septembre 2024, l'Autorité a constaté que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

#### **Pour plus d'informations, veuillez contacter**

Damien Gerard  
Auditeur général  
Tél : +32 (2) 277 76 57  
Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)  
Site web : [www.bma-abc.be](http://www.bma-abc.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).